



Responsabilité gérant de SARL

Par aleba

Bonjour,

Suite au drame de la cathédrale Notre Dame, je me pose une question au sujet des responsabilités du dirigeant. Par exemple ici le gerant de la société de travaux de rénovation.

Ma société travaille avec des avions (logistique au sol), si je commet une faute ou un accident qui engendre la perte ou la destruction d'un avion, que l'assurance de la compagnie aérienne se retourne contre moi et me demande remboursement.

Si le plafond de mon assurance RC pro est dépassé et que je met la société en faillite, pourrais-je être inquiété par un juge et saisi de mes biens personnels ??

L'assurance a été souscrite avec un plafond car sinon la prime est impayable vis à vis de mon chiffre d'affaire.